

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1- **Fiche de présentation** (Fiche n° 1)
- 2- **Fiche personnelle à remplir par les parents** (Fiche n°2)
- 3- **Fiche scolaire à remplir par le chef d'Établissement ou directeur d'école actuel (uniquement pour les nouveaux candidats)** (Fiche n°3)
- 4- **Fiche médicale établie par un médecin spécialiste en Médecine Sportive** concernant l'aptitude physique du candidat à déposer au lycée ou à adresser par voie postale (Fiche n°4)
- 5- **Règlement de la Section d'Excellence Sportive Waterpolo du collège Alain-Fournier à signer par les parents et le candidat** (fiche n°5, 3 pages)
- 6- **OBLIGATOIREMENT** photocopie des bulletins scolaires du 1^{er} semestre ou des 1^{er} et 2nd trimestres de l'année scolaire 2022-2023.

Convocation aux tests sportifs (uniquement pour les nouveaux candidats)
Les tests se dérouleront le **mercredi 22 mai 2024 à 13h30 à la piscine Judaïque**.
Une convocation vous sera adressée.

N.B. les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS COMPLETS : jeudi 16 mai 2024

Envoi des fichiers au format pdf par courriel à l'adresse suivante :

ce.0330029c@ac-bordeaux.fr

FICHE PERSONNELLE

NOM :
PRÉNOM :

Niveau demandé :
**Seconde générale et
technologique**

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : (ville, département)
.....

Nom et adresse responsable légal 1 :

Ville :

Code postal : N° de téléphone légal 1 :

Adresse mail légal 1 :@.....(de façon lisible)

Nom et adresse responsable légal 2 :

Ville :

Code postal : N° de téléphone légal 2 :

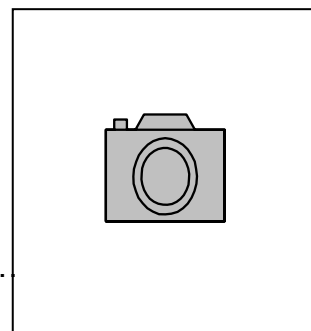
Adresse mail légal 2 :@.....(de façon lisible)

Si licencié en club de sport, indiquer lequel :

Pratique en compétition (1) : oui non

Régime demandé¹ : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

Signature du / des responsables légaux



¹ Rayer la mention inutile
Lycée Nicolas Brémontier
152 Cours de l'Yser
33800 Bordeaux
05 56 33 49 60
ce.0330029c@ac-bordeaux.fr

Fiche n°3

FICHE SCOLAIRE (uniquement pour les nouveaux candidats)

Veillez demander au professeur principal de la classe de troisième de remplir cette fiche

NOM :

PRENOM :

NOM et Adresse de l'établissement d'origine :

-Situation actuelle : Classe :

LV1 (langue vivante):

LV2 :

- Avis du professeur principal :

Merci de donner une appréciation par critère

Attitude en classe :	Capacité d'organisation dans son travail :
Qualité et quantité du travail personnel :	Rapidité d'assimilation :

Autre commentaire :

Cachet de l'Etablissement et Signature

FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE *Fiche n°4*

A remplir par un médecin spécialiste en médecine sportive et à adresser sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière scolaire, merci de ne pas oublier de noter le nom et prénom de l'enfant

FICHE DE CONTROLE MEDICAL EN VUE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE

Lycée Nicolas Brémontier – 152 cours de l'Yser – 33800

NOM: Prénom: Domicile: Date de naissance :	Discipline: WATER POLO (2 entraînements par semaine) Lundi et vendredi 15h30/17h15 <i>les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être légèrement modifiés</i>
Antécédents médicaux: Antécédents Chirurgicaux: Traitement en cours:	Autre disciplines pratiquées:
Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale	
ECG	
Test d'effort de Ruffier-Dickson (30 flexions)	
Examen pulmonaire	
Evaluation de la croissance de la maturation : - Examen morpho statique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)	
Examen de l'appareil locomoteur	
Examen podologique	
Examen neurologique (latéral, tonus,...)	
Dépistage des troubles auditifs	
Autres (abdomen, etc., ...)	
Bilan des vaccinations	
Conseils diététiques (si besoin)	
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)	

Certificat de non contre-indication :

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie avoir examiné ce jour, Nom : _____ Prénom : _____

Et qu'il/elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du WATERPOLO, dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date: ___ / ___ / _____

Cachet et signature du Médecin :

**REGLEMENT DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE
WATERPOLO
Annexe**

Ce document fixe le cadre général de la Section d'Excellence Sportive Water-Polo. Les élèves de la Section d'Excellence Sportive comme tous les autres élèves sont soumis au règlement intérieur du lycée.

Art 1 : La Section d'Excellence Sportive est ouverte à tous les élèves volontaires (filles et garçons), ayant validé les tests d'entrée. L'engagement de l'élève porte sur l'intégralité de la scolarité en voie générale au lycée Nicolas Brémontier.

La Section d'Excellence Sportive s'engage à assurer des entraînements aux élèves sur les créneaux horaires définis sur la base de 2 entraînements par semaine : lundi et vendredi de 15h30 à 17h15 au minimum.

Les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être modifiés.

Art 2 : Les élèves sont autonomes dans leurs déplacements vers et depuis les équipements sportifs. Les élèves mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

Art 2 : La possession d'une licence sportive Waterpolo et l'adhésion à l'association sportive du lycée est obligatoire.

Art 3 : Un élève souhaitant s'inscrire à la Section Sportive Water-Polo doit passer une visite médicale avec un médecin du sport au moment de la remise du dossier d'inscription. Le dossier médical confidentiel sera remis à l'infirmière scolaire.

Art 4 : Les élèves de la Section d'Excellence Sportive ont un emploi du temps scolaire aménagé : les horaires de pratique sont inscrits sur le temps scolaire. Aucune heure de cours n'est supprimée.

Art 5 : Les élèves de la Section d'Excellence Sportive s'engagent à participer aux rencontres des deux fédérations UNSS et FFN et répondre aux différentes convocations et sélections.

Art 6 : L'école reste la priorité de tout élève. En cas de difficultés passagères d'ordre scolaire, un dispositif d'aide sera mis en place par le club et/ou par l'établissement pour pallier ces difficultés.

Art 8 : Une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la Section d'Excellence Sportive apparaîtra sur les bulletins semestriels.

Art 9 : Tout élève qui, par son attitude, son manque de travail ou de sérieux, ne respecte pas le règlement intérieur de la Section d'Excellence Sportive et de l'établissement, sera sanctionné. Il pourra, sur un temps d'études, effectuer un travail supplémentaire. Il pourra, de surcroît, en cas de manquements répétés ou d'incivilité grave, être exclu temporairement ou définitivement de la Section d'Excellence Sportive, pendant l'année scolaire.

Dans le cadre où l'élève est écarté de la Section d'Excellence Sportive, sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du responsable de la Section d'Excellence Sportive.

En cas d'exclusion définitive, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur pourraient se voir réaffectés dans leur établissement d'origine.

Art 10 : L'entraînement est placé sous la direction des responsables de la Section d'Excellence Sportive qui en déterminent les modalités.

Art 11 : Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard sera notifié et les familles en seront informées.

Art 12 : Inaptitudes : Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit auprès des responsables de la Section d'Excellence Sportive et du CPE au préalable quand cela est possible, sinon dès le retour de l'élève. Le certificat médical est obligatoire pour les inaptitudes médicales.

Pour toute dispense de moins d'un mois, l'élève restera à l'entraînement.

Art 13 : L'admission en Section d'Excellence Sportive induit une exigence de résultats. En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son lycée ou de son club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même le port des couleurs de son lycée ou de son club en compétition est obligatoire tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport.

Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions UNSS et FFN. Il est néanmoins déterminé, en liaison avec l'athlète afin de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

M. Caze
proviseur

M. LEDOUX
Coordonnateur de la Section
d'Excellence Sportive Water-Polo

Fiche n°5 (3/3)

Je soussigné, *NOM et Prénom de l'élève* :

.....
certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section d'Excellence Sportive
Water-Polo du lycée Nicolas Brémontier.

A....., le.....

Signature de l'élève

Je soussigné, *NOM et Prénom du responsable légal 1* :

.....
certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section d'Excellence Sportive
Water-Polo du lycée Nicolas Brémontier.

A....., le.....

Signature du responsable légal 1

Je soussigné, *NOM et Prénom du responsable légal 2* :

.....
certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section d'Excellence Sportive
Water-Polo du lycée Nicolas Brémontier.

A....., le.....

Signature du responsable légal 2